



PROCÈS-VERBAL
DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 27 MARS 2025

La séance est ouverte par Monsieur Antoine DESFORGES, premier Vice-Président, excusant le Président qui est absent.

Le Premier Vice-Président procède à l'appel : le quorum est atteint et les conseillers communautaires peuvent valablement délibérer.

Madame Catherine PHAM a été nommée secrétaire de séance.

Le Premier Vice-Président rappelle que la séance est enregistrée.

Il informe également de l'ajout d'un rapport sur table : Taux de la TEOM 2025. Il n'y a pas d'opposition à cet ajout.

- INFORMATION : État annuel des indemnités des élus pour 2024

Les élus prennent acte de la transmission de cet état annuel.

- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 FÉVRIER 2025

Le premier Vice-Président demande si le procès-verbal transmis appelle des remarques. Aucune remarque n'est formulée.

Le Conseil communautaire après avoir délibéré à l'unanimité décide :

- APPROUVE le procès-verbal du conseil communautaire du 27 février 2025

- COMPTE RENDU DES DÉLÉGATIONS DU PRÉSIDENT

Rapporteur : Le Président de séance

Le Président a rapporté les quatre décisions qui ont été prises depuis le dernier conseil communautaire, dans le cadre des délégations qu'il a reçues de l'organe délibérant.

Le Conseil communautaire :

- PREND ACTE des quatre décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations.

1- DÉFINITION DE L'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE DE LA COMPÉTENCE OPTIONNELLE « ACTION SOCIALE »

Rapporteur : Antoine DESFORGES

Le premier Vice-Président présente le rapport.

Monsieur Pascal BRUHAT, Maire de La-Roche-Noire demande si le fait que les structures soient nommées signifie qu'il faudrait modifier les statuts pour tout ajout ou suppression d'une structure. Le Premier Vice-Président précise qu'en cas d'ajout ou

de suppression d'une structure, il n'y aurait pas à modifier les statuts mais simplement à redéfinir l'intérêt communautaire par une nouvelle délibération.

Il ajoute que les structures sont nommées, en application de la loi du 18 décembre 2023, faute de quoi la gestion des structures seraient réparties de droit aux communes.

Monsieur VEGA, maire de Mirefleurs, interroge alors : si dans une commune une micro-crèche veut s'installer, est-ce qu'il faudrait modifier l'intérêt communautaire ? Le Premier Vice-président précise que si c'est une micro-crèche privée, cela ne regarde par l'intercommunalité.

Le Conseil communautaire à l'unanimité décide :

- **D'approuver la définition de l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle « action sociale » présentée.**

2- DÉFINITION DE L'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE DE LA COMPÉTENCE OPTIONNELLE « POLITIQUE DU LOGEMENT ET CADRE DE VIE »

Rapporteur : Jean-Pierre ROUSSEL

Monsieur Jean-Pierre ROUSSEL, Vice-président en charge de l'habitat et du logement social, présente le rapport.

Monsieur Franck TALEB, Maire de Saint Saturnin demande si cela vise une extension du périmètre à d'autres communes. Non, on reste dans le même périmètre.

Monsieur Jean-Pierre ROUSSEL rappelle le succès du dispositif avec l'augmentation du nombre de rénovation et qu'une extension du périmètre pourrait être envisagée à l'avenir.

Le Conseil communautaire à l'unanimité décide :

- **D'approuver la définition de l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle « Politique du logement et du cadre de vie », telle que présentée.**

3- BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS FONCIÈRES ET IMMOBILIÈRES RÉALISÉES EN 2024

Rapporteur : Le Président de séance

Le premier vice-Président présente le rapport.

Aucune remarque n'est formulée.

Le Conseil communautaire à l'unanimité décide :

- **D'approuver le bilan ci-annexé des acquisitions et cessions foncières et immobilières réalisées par la Communauté de communes ou pour son compte en 2024.**

Le premier Vice-Président présente la méthode pour le vote du budget : présentation générale par Monsieur Franck SERRE, Vice-Président aux Finances. Il précise également que n'étant pas responsable de l'exécution du budget, il n'a pas à quitter la séance durant le vote des délibérations sur les comptes financiers uniques.

Monsieur Franck SERRE, Vice-président aux Finances, indique que le budget prévisionnel a été construit selon les grandes orientations fixées par le ROB. C'est un budget prudent, adapté aux incertitudes de la loi de finances 2025, afin de pouvoir maintenir les projets pour développer le territoire sans bouleverser les équilibres financiers de Mond'Arverne Communauté. Un travail a été demandé aux différents services afin d'ajuster les prévisions 2025 sur les dépenses réalisées en 2024, tout en assurant la qualité des services. Il poursuit en indiquant que sont garanties la poursuite des actions en faveur du développement de l'EPCI, avec l'obtention d'un AMI en faveur de la transition écologique, la poursuite de la phase de maturation du projet Fruits de Dôme, des actions menées dans le cadre du contrat d'objectif local pour la politique publique.

Dans le domaine touristique, le soutien aux satellites de Mond'Arverne Communauté sera poursuivi : le GIP et la SPL. Enfin, sur la politique sociale, les efforts et soutiens financiers au CIAS seront poursuivis.

Le financement du BP est assuré par les produits issus de la tarification des services, les dotations une fiscalité stable, sans hausse d'impôt.

S'agissant de l'investissement, depuis 4 années la capacité d'investissement de Mond'Arverne Communauté a été limitée. 2025 verra une montée en puissance des investissements et celui-ci rentre dans la stratégie financière élaborée dans le cadre du PPI : requalification de la plage et des abords du lac d'Aydat, acquisition et travaux pour le futur siège, poursuite de la politique en faveur de l'habitat et de la solidarité du territoire, soutien d'une dynamique économique par les aides aux TPE, mais également travaux d'entretien des différents équipements de la collectivité pour le bon fonctionnement des activités communautaires. Tout ceci est financé par les subventions, le FCTVA, les ressources propres et emprunts d'équilibre.

Madame Nelly MAGNIER, DGA des Finances et Moyens généraux intervient pour une présentation synthétique du BP 2025.

Panorama du BP 2025

La clôture du compte financier unique 2024 montre un excédent de fonctionnement à hauteur de **1 126 459,54 €** et un déficit d'investissement de **1 460 803,24 €**.

Le solde des restes à réaliser de la section d'investissement s'élève à **- 475 943,48 €**.

Aussi, compte tenu d'un excédent antérieur reporté de 645 284,32 € en investissement, le montant du besoin en financement s'élève à 1 291 462,40 €.

Ainsi, pour l'équilibre du BP 2025, l'excédent de fonctionnement se porte à 3 537 850,24 € et le déficit d'investissement à 815 518,92 €.

Dès lors, le budget primitif 2024 laisse apparaître un « chapitre 002 » de 3 702 853,10 € et un « chapitre 001 » de 645 284,32 €. Cette affectation qui reste positive en recettes de fonctionnement permet de dégager des marges de manœuvre pour l'autofinancement.

Le Budget Primitif 2025 s'équilibre en dépenses et en recettes :

- Pour la section de fonctionnement : 27 996 044€ (contre 28 418 377 € en 2024).
- Pour la section d'investissement : 8 323 467 € (contre 6 937 780 € en 2024)

Le budget consolidé s'élève à **36 319 511 €**

Il est important de souligner la baisse de la section de fonctionnement au profit de la montée en puissance de la section d'investissement, traduisant ainsi les efforts de maîtrise de la section de fonctionnement (I) pour dégager un autofinancement suffisant aux projets d'investissement pour le développement du territoire d'ici la fin du mandat (II).

I- La maîtrise de la section de fonctionnement

A- Ajuster les dépenses de fonctionnement pour dégager un autofinancement suffisant à la hauteur des ambitions pour le territoire

Le projet de budget primitif (BP) pour 2025 a été construit selon les grandes orientations fixées dans le rapport d'orientations budgétaires : adopter des mesures prudentes pour une stratégie financière adaptée aux incertitudes pesant sur les finances locales afin de pouvoir maintenir des projets ambitieux pour le développement du territoire sans bouleverser les grands équilibres financiers.

1. **Ajuster les dépenses sans obérer la qualité des services à la population.** Les dépenses des services à la population représenteront 47% des dépenses à caractère général en 2025. Néanmoins, les services ont travaillé à un ajustement de la prévision de leurs dépenses par rapport au réalisé 2024, contenant ainsi largement la section de fonctionnement.

Ainsi, le budget alloué à l'enfance et la petite-enfance est en hausse de 8% entre le réalisé 2024 et le BP 2025 mais en baisse de 11% par rapport au BP 2024. Le budget de l'enfance jeunesse connaît une hausse plus significative par rapport au réalisé 2024 + 11 % due à l'augmentation des places d'ALSH, prévue en septembre 2025 pour un montant global d'environ 85 000 €. Cette orientation politique devra toutefois être confrontée avec les réalités organisationnelles avant toutes exécutions budgétaires.

Le budget des actions en faveur de la culture s'élève 621 757 € dont une subvention aux 3 écoles de musique du territoire à hauteur de 337 932€. Le budget de la lecture-publique poursuit sa stabilité aux alentours de 515 000 € et permet d'assurer a minima le fonctionnement du réseau.

Le MGP de la piscine porte ses fruits sur les économies d'énergie avec une prévision des dépenses d'électricité à hauteur de 165 000 € là où la dépense annuelle s'élevait à environ 226 000 € en 2023 soit une baisse de 26,9%.

2. **Garantir la poursuite des actions en faveur du développement du territoire.** Le BP 2025 traduira la poursuite des projets en faveur du développement du territoire à la suite à de l'obtention d'un Appel à Manifestation d'Intérêt en faveur de la transition écologique.

Ainsi, au titre de cette politique publique, dans le cadre du Contrat d'Objectif Territorial adopté en 2024, plusieurs actions seront menées pour un montant global de 95 000 € financées à hauteur d'environ 75 000 € par l'ADEME. 2025 verra également la poursuite de la phase de maturation du projet « Fruit de Dôme » pour lesquels 33 000 € seront

consacrés au suivi et à l'animation du projet ainsi qu'à diverses études pour son développement.

Dans le domaine touristique, Mond'Arverne Communauté poursuivra le soutien à ses satellites, le GIP Gergovie pour un montant de 247 249 € et 596 672 € à la SPL Clermont Auvergne Volcans dans un volume financier toutefois en baisse de 9,6% entre 2024 et 2025.

Enfin, au titre de la politique sociale de son territoire, la collectivité poursuivra son soutien financier au CIAS à hauteur de 266 000 € afin d'assurer la pérennité du budget de l'aide à domicile et du portage de repas en faveur des personnes âgées. En matière d'habitat, le BP 2025 connaîtra une montée en puissance de l'OPAH pour un montant de 95 000 € (environ 20 000 € de plus que 2024).

Les prévisions budgétaires des dépenses de personnel quant à elles affichent une hausse de près de 700 000 € par rapport au BP 2024. Cette augmentation résulte d'un renforcement des effectifs sur les places supplémentaires en ALSH mais également du recrutement d'un économe de flux et chargé d'économie circulaire. Par ailleurs, le budget tient compte du GVT à hauteur de 25 000 € et de l'augmentation de l'IFSE pour 122 000 €. Il intègre également diverses mesures réglementaires telles que l'augmentation du SMIC au 1^{er} novembre 2024 et de la hausse de 4 points de la cotisation à la CNRACL (près de 100 000 €).

B- Une nécessaire prudence dans l'estimation des recettes de fonctionnement en lien avec les incertitudes qui pèsent sur les finances publiques locales

Dans la lignée du Rapport d'orientations budgétaires et du projet de loi de finances 2025 adopté mi-février, les recettes de fonctionnement ont été estimées de manière prudente sans augmentation des taux de fiscalité sur la période.

1. **Le financement des politiques structurelles.** Les produits issus de la tarification des services à la population (chapitre 70) sont estimés à montant constant et sont composés principalement de 416 500 € pour les multi-accueil, 564 565 € pour les structures enfance-jeunesse (3-17 ans) et 410 000 € pour la Piscine.

Le chapitre 74 enregistre les diverses dotations finançant les politiques structurelles pour un volume total de 4,6M€ contre un réalisé 2024 de 4,8 M€. Ce chapitre est composé en grande partie des recettes de la CAF au titre de la CTG pour 1,8M€, du financement des dépenses dans le cadre du Contrat d'objectifs territorial pour 75 000 € (poursuite des actions en faveur de la transition écologique) et également des moyens humains mis en œuvre en faveur du développement de cette politique (poste économe de flux, poste économie circulaire).

Les autres dotations d'Etat destinées à financer globalement le fonctionnement de la collectivité sont estimées à 1,6 M€ pour la DGF et 675 000 € au titre de la compensation des exonérations. Ces montants sont conformes au réalisé 2024.

2. **Un produit de fiscalité stable sans hausse des taux.** L'estimation des recettes fiscales est globalement identique au BP 2024 pour un montant de 17,4 M€. Les contributions directes sont inscrites à hauteur de 3,5 M€ soit environ 50 K€ de plus que le montant perçu en 2024, correspondant à la hausse des bases votées en PLF 2025 (1,7%). La fraction de TVA est estimée à son niveau de 2024. Une hausse est enregistrée au titre des recettes

ADS à hauteur de 309 000 € (au lieu de 289 000 € en 2024) au regard de la contribution demandée par le Grand Clermont. L'estimation des recettes liées à la TEOM sont évaluées à 6,1 M€ pour un réalisé 2024 de 5,9 M€.

L'ajustement des dépenses de fonctionnement au plus près de l'activité des services sur le territoire permet d'accroître un autofinancement à hauteur de 981 503 € (750 000 € en 2024) afin d'accompagner la montée en puissance des projets d'investissement d'ici la fin du mandat.

II- La montée en puissance des investissements communautaires

2025 sera l'année de la montée en puissance de la mise en œuvre du PPI communautaire en faveur du développement du territoire. Les élus de Mond'Arverne Communauté ont fait le choix d'une stratégie financière priorisant les opérations du PPI afin de concilier santé financière de la Collectivité à l'issu du mandat et projets ambitieux pour le territoire.

A- Une programmation priorisée autour de projets structurants et ambitieux pour le territoire

Afin de faciliter la gestion financière des investissements d'envergure, la collectivité met en place en 2025 deux Autorisations de Programme et Crédits de Paiement **AP-CP** (annexe n°1) concernant l'acquisition et les travaux de réhabilitation du siège ainsi que l'opération de requalification de la plage d'Aydat et de ses abords. Seuls seront inscrits en 2025 les crédits de paiement liés à ces opérations.

- 1. AP-CP pour la requalification de la plage et des abords du lac d'Aydat.** Ce projet d'1,5 M€ a vocation à faire de ce site un pôle d'excellence touristique dans lequel les volets intégration paysagère et développement durable seront centraux. Il est financé à 77% par le Département et la Région Auvergne-Rhône-Alpes soit un montant de recettes attendues de 950 000 € auxquelles viendra s'ajouter le FCTVA pour 221 000€ soit un reste à charge pour la collectivité de 178 000 €.

Le montant de l'AP s'élèvera donc à 1,5 M€ avec des CP inscrits à hauteur de 400 000 € en 2025. Les crédits de paiement seront réajustés en fin d'année en fonction de la réalisation de l'opération sur l'année.

- 2. AP-CP pour l'acquisition et les travaux du siège de Mond'Arverne Communauté**

La délibération du Conseil Communautaire 24-139 du 19 décembre 2024 a acté le principe de l'achat d'une parcelle de 4 100 m² située ZA de la Noviale à la Roche Blanche auprès de la Société IMMO SPL 120 afin de réhabiliter ce site industriel pour y accueillir le siège de Mond'Arverne Communauté. Le montant total de l'opération fera l'objet d'une AP à hauteur de 5,1 M€ avec une somme de 2 190 000 € inscrite en CP pour financer l'acquisition de la parcelle, les frais de notaire et une étude pour un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) qui accompagnera la collectivité dans la réhabilitation du bâtiment.

- 3. La poursuite de la politique en faveur de l'habitat et solidarité pour le territoire.** En 2025 les aides OPAH aux propriétaires pour l'amélioration de leur habitat seront poursuivies à hauteur de 275 670 € et pour le PIG de 50 000€.

Seront également prévus la participation communautaire à Assemblia pour le développement du Quartier pilote habitat pour 2025, les frais d'études et d'éclairage public

(opération pour compte de tiers) ainsi que la participation au SMAF Auvergne pour le portage foncier pour un total de 632 281 €.

Se poursuivront en 2025, l'opération d'aménagement de l'aire d'accueil des gens du voyage des Martres de Veyre pour un montant de 296 000 € et les actions au titre de l'AD'AP pour un montant de 80 000€ afin de se conformer aux normes d'accessibilité des ERP.

4. **Les investissements dans la transition écologique.** La phase de maturation de Fruit de Dôme se poursuivra avec des études pour la construction de bâtiments mutualisés et des études de sols pour un montant de 80 000€. À cela s'ajoute un total de dépenses de plus de 114 000 € pour l'ensemble des études du schéma de développement des ENR, mobilité, étude PLH.
5. **Le soutien à la dynamique économique du territoire.** Les aides au TPE sont inscrites pour 20 000 € ainsi que l'étude pour la requalification de la Zone de la Noviale pour 50 000€. Par ailleurs, un budget annexe a été créé pour l'extension de la ZA de Tallende. En effet, actuellement 30 à 50 projets sont refusés chaque année faute de foncier disponible. Les premières études s'élèveront à 105 000 € en 2025 pour une commercialisation prévue en 2028. Enfin, 320 000 € sont prévus au BP pour la rénovation de la voirie dans la ZA des Sagnes dont le budget annexe a été clôturé.
6. **Des travaux d'entretien indispensables au bon fonctionnement des activités communautaires.** Comme chaque année une enveloppe est consacrée au bon fonctionnement des services (mobilier, matériel informatique pour un total de près de 200 000€) ainsi qu'aux travaux sur les différents sites communautaires pour un montant de 173 000€. Sont inclus dans ce montant la poursuite des travaux de réfection de la piscine pour 50 000 € et la création d'un auvent à la micro-crèche d'Aydat pour 20 000€.
7. **Les autres dépenses d'investissement.** Enfin, on retrouve dans ce BP 2025 les Restes à Réaliser en dépenses pour un total de 1,4 M€, les amortissements des subventions qui deviendront une recette de fonctionnement pour 199 796 €, et le remboursement en capital de la dette (494 820 €). Notons que le virement prévu de la section de fonctionnement à la section d'investissement pour 981 503 € couvre largement la participation en capital de la dette.

B- Des ressources diversifiées et équilibrées

Le virement à la section de fonctionnement, la dotation aux amortissements (701 631€), le FCTVA et le subventionnement des projets constituent des éléments favorables et diversifiés pour limiter le recours à l'emprunt dans le financement des investissements.

1. **Des ressources propres liées à des cessions patrimoniales.** Les recettes foncières inscrites au chapitre 024 sont constituées de la vente de m² supplémentaires à certaines entreprises situées sur la ZA du Daillard à Mirefleurs pour 135 000 € (régularisation d'emprises foncières), de la revente de logement à Tallende pour 250 000 €, de la vente de La Molière à Vic le Comte à Auvergne Habitat pour 253 000 € et enfin de la vente du Polygone à Orcet pour 30 000€.

2. **Le FCTVA.** Le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) est un prélèvement sur les recettes de l'État qui constitue la principale aide de l'État aux collectivités territoriales en matière d'investissement. C'est une dotation versée aux collectivités territoriales et à leurs groupements, et destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire, de la charge de TVA que ces derniers supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement et qu'ils ne peuvent pas récupérer par la voie fiscale. Pour le BP 2025, le prévisionnel attendu de FCTVA s'élève à 300 000 €.
3. **Le subventionnement des projets.** L'ensemble des subventions (Europe, État, Région, Département) représentera 1,7 M€ en 2025 reflétant une bonne dynamique de financement des projets. En effet, le projet de requalification du Lac d'Aydat ou encore le terrain familial pour les Gens du Voyage des Martres-de-Veyre bénéficient de près de 80% de subvention. Des subventions seront attendues en 2026 sur les travaux de réhabilitation du siège de Mond'Arverne Communauté. (Aucun financement n'est possible sur l'acquisition).
4. **Un recours à l'emprunt limité.** La diversité des ressources liées au financement des investissements permet de limiter l'emprunt à 2,4 M€ destiné essentiellement à payer l'acquisition du foncier pour le siège de la Communauté de Communes.

Le BP 2025 s'inscrit dans un contexte budgétaire contraint au regard des mesures prévues par le PLF 2025. La clôture du budget 2024 montre un résultat positif en trompe l'œil du fait du remboursement du sinistre de la crèche des Loubrettes n'offrant ainsi aucune réelle marge de manœuvre pour 2025. Aussi, la préparation budgétaire s'est axée sur la maîtrise de la section de fonctionnement permettant de dégager un autofinancement suffisant pour accompagner la montée en puissance des investissements sans augmentation des taux de fiscalité. Cette trajectoire devra être poursuivie afin de préserver les grands équilibres financiers de Mond'Arverne Communauté et permettre le financement des projets d'investissement structurants pour le territoire d'ici la fin du mandat.

Annexe 1 : Focus gestion par autorisations de programme et crédits de paiement

Pour les opérations d'investissement, les Collectivités territoriales et les EPCI peuvent utiliser deux techniques :

1—Inscription de la totalité de la dépense la 1^{ère} année puis report d'une année sur l'autre du solde. Cette méthode nécessite l'ouverture de crédits suffisants pour couvrir l'engagement dès la 1^{ère} année, y compris les modalités de financement comme l'emprunt

2—Prévision d'un échéancier dès le début de l'opération qui se décline par une ouverture des crédits budgétaires annuels par tranches. Les Autorisations de Programme (AP) permettent, par une approche pluriannuelle, d'identifier les budgets de projets, valorisés ensuite chaque année par Crédits de Paiement (CP). La procédure des autorisations de programme/crédits de paiements (AP/CP) est une dérogation au principe de l'annualité budgétaire. Elle permet, en dissociant l'engagement pluriannuel des investissements de l'équilibre budgétaire annuel, de limiter le recours aux reports d'investissement. L'équilibre budgétaire s'apprécie en tenant compte des seuls Crédits de Paiements. Chaque AP comporte la répartition prévisionnelle par exercice des CP correspondant, ainsi qu'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face : FCTVA, subvention,

autofinancement, emprunt. Les AP/CP facilitent la gestion des investissements pluriannuels. Ils sont régis par l'article R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Ils permettent « un allègement » du budget et une présentation plus simple mais ils nécessitent un suivi rigoureux. La mise en place et le suivi annuel des AP/CP est donc une délibération de l'assemblée distincte de celle du budget. La délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense, ainsi que sa répartition dans le temps et les moyens de financement. Dès cette délibération, l'exécution peut commencer, par la signature d'un marché par exemple. Les AP et les CP peuvent être révisés : le budget de l'année en cours reprend les CP (dépenses et ressources) révisés. Les CP pourront être votés par chapitre ou par opération conformément au budget global. Le suivi des AP/CP se fait à chaque étape budgétaire (BP, BS, DM, CA) dans un souci de communication, de suivi (révision, annulation, répartition dans le temps) et de rigueur.

Le Premier Vice-Président précise l'importance des arbitrages faits. Le choix de l'exécutif a été fait de demander aux services de tenir le cap de stabilité par rapport à l'année passée et pour cela il a fallu réduire les dépenses. Ce travail a été très compliqué pour tenir ce cap politique.

C'est une position responsable, vis-à-vis du contexte national et international, mais ce n'est pas sans répercussion sur les politiques publiques quand par exemple les charges à caractère général baissent.

Exemples d'arbitrage : il a été demandé aux services de ne pas aller au-delà de ce qui a été réalisé en 2024, notamment au niveau des services techniques pour certains travaux d'entretien précise Monsieur René GUÉLON, Adjoint à la Mairie d'Orcet et Vice-Président au patrimoine communautaire et aux travaux.

Certains projets nouveaux ont été écartés, par exemple pas d'étage à l'algéco du siège.

Monsieur Franck SERRE ajoute également que certaines études envisagées n'ont pas été maintenues.

Madame Nelly MAGNIER précise qu'il y a eu quelques dépenses nouvelles, mais toujours financées/subventionnées : exemple de l'informatisation du réseau de lecture publique financé par une subvention.

Le premier Vice-président précise s'agissant des deux postes créés (économe de flux et chargé d'économie circulaire) que leur création a fait l'objet d'un arbitrage. Ils ont été créés car ils font l'objet d'un financement au titre du COT à hauteur de 80%. Mond'Arverne Communauté est engagée dans des appels à projet liés à la transition écologique.

Monsieur Franck SERRE précise que le poste économe de flux pourra être mutualisé avec les communes sur le long terme.

Monsieur Dominique GUELON, maire d'Orcet demande ce qu'est précisément un économe de flux. Monsieur René GUELON répond : un économe de flux s'occupe des consommations énergétiques et au-delà va s'occuper de toutes les enveloppes

(surveiller la consommation d'énergie, et aussi prévoir des travaux sur les bâtiments). L'économe de flux a une vision globale.

Le premier Vice-Président précise que le dispositif DILICO (Dispositif de Lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales) ne concerne pas le territoire de Mond'Arverne Communauté.

Focus : AP-CP :

- Requalification de la plage d'Aydat et abord du lac d'Aydat : 1 500 000 €
- Acquisition et travaux du siège de Mond'Arverne Communauté : 5 160 000 €

Monsieur Franck TALEB, Maire de Saint-Saturnin demande si on ne pouvait pas gérer cela en faisant des lots. Le Premier Vice-président indique que la nouvelle nomenclature M57 incite à fonctionner par opération pour plus de visibilité.

Cela permet de réajuster les crédits de paiement chaque année, et de limiter les restes à réaliser et continuer les dépenses dès le 1^{er} janvier avant le vote du budget.

Focus recettes investissement 2025 avec notamment l'emprunt d'équilibre plus élevé que les autres années pour répondre à l'acquisition du siège.

Monsieur Pascal BRUHAT, Maire de La-Roche-Noire, demande pourquoi ce n'est pas l'EPF Auvergne qui porte l'achat pour le compte de Mond'Arverne Communauté. Madame Pauline BRUN, Directrice Générale des Services indique que c'est Mond'Arverne Communauté qui achète directement notamment pour une question de temporalité : il n'y aura pas de temps de portage, c'est donc plus intéressant de faire le prêt en direct et d'éviter ainsi les intérêts de l'EPF Auvergne.

4- BUDGET PRINCIPAL : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Rapporteur : Franck SERRE

Monsieur Franck SERRE, Vice-Président aux Finances, présente le rapport.

Aucune remarque n'est formulée.

Le Conseil communautaire à l'unanimité décide :

- **D'approuver le compte financier unique 2024 du BUDGET PRINCIPAL de Mond'Arverne Communauté.**

5- BUDGET ANNEXE PRA DE SERRE III : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Rapporteur : Franck SERRE

Franck SERRE présente les résultats cumulés.

Aucune remarque n'est formulée.

Le Conseil communautaire à l'unanimité décide :

- **D'approuver le compte financier unique 2024 du budget Annexe PRA DE SERRE III.**

6- BUDGET ANNEXE LES SAGNES II : COMPTE FINANCIER 2024

Rapporteur : Franck SERRE

Monsieur Franck SERRE, Vice-Président aux Finances, présente les résultats cumulés.

Aucune remarque n'est formulée.

Le Conseil communautaire à l'unanimité décide :

- **D'approuver le compte financier unique 2024 du budget Annexe LES SAGNES II**

7- BUDGET ANNEXE MAISON DE LA MONNE : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Rapporteur : Franck SERRE

Monsieur Franck SERRE, Vice-Président aux Finances, présente les résultats cumulés.

Aucune remarque n'est formulée.

Le Conseil communautaire à l'unanimité décide :

- **D'approuver le compte financier unique 2024 du budget Annexe MAISON DE LA MONNE**

8- BUDGET ANNEXE EAU : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Rapporteur : Franck SERRE

Monsieur Franck SERRE, Vice-Président aux Finances, présente les résultats cumulés.

Le budget est déficitaire. S'agissant d'un service public industriel et commercial, le budget devrait être à l'équilibre. Madame Pauline BRUN, Directrice Générale des Services, intervient pour préciser que la tarification de l'eau risque d'être interrogée en 2025.

Le Conseil communautaire à l'unanimité décide :

- **D'approuver le compte financier unique 2024 du budget Annexe EAU**

9- BUDGET ANNEXE RÉGIE ÉNERGIE : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Rapporteur : Franck SERRE

Monsieur Franck SERRE, Vice-Président aux Finances, présente les résultats cumulés.

Aucune remarque n'est formulée.

Le Conseil communautaire à l'unanimité décide :

- **D'approuver le compte financier unique 2024 du budget Annexe RÉGIE ÉNERGIE**

10- CLÔTURE DU BUDGET ANNEXE LES SAGNES II

Rapporteur : Franck SERRE

Monsieur Franck SERRE, Vice-Président aux Finances, présente le rapport.

Aucune remarque n'est formulée.

Le Conseil communautaire à l'unanimité décide :

- **D'autoriser la clôture du budget annexe des Sagnes II.**

11-AFFECTATION DES RÉSULTATS : BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Rapporteur : Franck SERRE

Monsieur Franck SERRE, Vice-Président aux Finances, présente le rapport.

Aucune remarque n'est formulée.

Le Conseil communautaire à l'unanimité décide :

- **D'approuver l'affectation des résultats du budget principal et de ses budgets annexes.**

12-TAUX DE LA FISCALITÉ MIXTE 2025

Rapporteur : Franck SERRE

Monsieur Franck SERRE, Vice-Président aux Finances, présente le rapport.

Monsieur Pascal BRUHAT, Maire de La-Roche-Noire, fait une remarque qu'il avait déjà formulée l'année dernière sur la CFE : sur les tranches les plus basses, le taux de CFE peut être égal ou presque au chiffre d'affaires des entreprises. Est-ce que cela ne pourrait pas être revu pour les petits auto-entrepreneurs ?

Madame Pauline BRUN, Directrice Générale des Services indique que les bases minimums de CFE ont été votées en 2017 après la fusion. Effectivement le montant de CFE est le même, pour la tranche de CA compris entre 500 et 10 000 €. Ajouter d'autres tranches sous le seuil de 10 000€ cela constituerait une baisse de recettes fiscales et cela ne correspond pas à la tendance actuelle. Néanmoins, l'impact de cette baisse de recettes pourrait être évaluée.

Monsieur Pascal BRUHAT, Maire de La-Roche-Noire, ajoute que selon lui cela pourrait jouer sur l'attractivité et la dynamique du territoire.

Pas d'autre remarque formulée.

Le Conseil communautaire à l'unanimité décide :

- **D'approuver le taux de 9,94%, pour la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.**
- **D'approuver le taux de 25,25 % pour la Cotisation Foncière des Entreprises.**
- **D'approuver le taux de 1,90 % pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties.**
- **D'approuver le taux de 10,15 % pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties.**

12 bis – TAUX DE LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES 2025

Rapporteur : *Franck SERRE*

Monsieur Franck SERRE, Vice-Président aux Finances, présente le rapport.
Aucune remarque n'est formulée.

Le Conseil communautaire à l'unanimité décide :

- **D'approuver le taux 2025 défini sur le périmètre de chacune des 27 communes de Mond'Arverne Communauté, à savoir :**

Corent	9,18 %
Les Martres de Veyre	9,18 %
Mirefleurs	9,18 %
Orcet	9,18 %
La Roche Blanche	9,18 %
La Roche Noire	9,18 %
St Georges-Sur-Allier	9,18 %
St Maurice-Es-Allier	9,18 %
Veyre Monton	9,18 %
Authezat	14,71 %
Busséol	14,71 %
La Sauvetat	14,71 %
Laps	14,71 %
Manglieu	14,71 %
Pignols	14,71 %
Vic le Comte	14,71 %
Sallèdes	14,71 %
Yronde et Buron	14,71 %
Olloux	12,36 %
Aydat	12,98 %

Cournols	12,36 %
Chanonat	13,59 %
Le Crest	13,59 %
Saint Amant Tallende	13,59 %
Saint Sandoux	13,59 %
Saint Saturnin	13,59 %
Tallende	13,59 %

13-FIXATION DU PRODUIT DE LA TAXE GEMAPI POUR 2025

Rapporteur : Franck SERRE

Monsieur Franck SERRE, Vice-Président aux Finances, présente le rapport.
Aucune remarque n'est formulée.

Le Conseil communautaire à l'unanimité décide :

- **D'arrêter le produit de la taxe GEMAPI à 370 000 euros pour 2025.**

14-BUDGET PRINCIPAL 2025

Rapporteur : Franck SERRE

Aucune remarque n'est formulée.

Le Conseil communautaire à la majorité (1 abstention : Franck TALLEB) décide :

- **D'approuver le BUDGET PRINCIPAL 2025**

15-BUDGET ANNEXE 2025 PRA DE SERRE III

Rapporteur : Franck SERRE

Aucune remarque n'est formulée.

Le Conseil communautaire à l'unanimité décide :

- **D'approuver le BUDGET ANNEXE 2025 PRA DE SERRE III**

16-BUDGET ANNEXE 2025 MAISON DE LA MONNE

Rapporteur : Franck SERRE

Aucune remarque n'est formulée.

Le Conseil communautaire à l'unanimité décide :

- **D'approuver le BUDGET ANNEXE 2025 MAISON DE LA MONNE**

17-BUDGET ANNEXE 2025 EAU

Rapporteur : Franck SERRE

Aucune remarque n'est formulée.

Le Conseil communautaire à la majorité (1 abstention : Richard VEGA) décide :

- **D'approuver le BUDGET ANNEXE 2025 EAU**

18- BUDGET ANNEXE 2025 RÉGIE ÉNERGIE

Rapporteur : Franck SERRE

Aucune remarque n'est formulée.

Le Conseil communautaire à l'unanimité décide :

- **D'approuver le BUDGET ANNEXE 2025 RÉGIE ÉNERGIE**

19-BUDGET ANNEXE 2025 ZA TALLENDE

Rapporteur : Franck SERRE

Aucune remarque n'est formulée.

Le Conseil communautaire à l'unanimité décide :

- **D'approuver le BUDGET ANNEXE 2025 ZA TALLENDE**

Le Premier Vice-Président, au nom du Président et du l'exécutif, remercie les services qui ont permis de réaliser ces opérations budgétaires. Il remercie aussi Monsieur Franck SERRE et les autres Vice-Présidents pour cette construction collective, ainsi que Madame Nelly MAGNIER, pour sa première préparation budgétaire.

Monsieur Pascal BRUHAT, Maire de La-Roche-Noire, demande si le prochain budget sera présenté par le nouvel exécutif et voté par la future assemblée.

Le Premier Vice-Président indique que cela n'a pas encore été abordé par l'exécutif. Cette question sera évoquée et une réponse y sera prochainement apportée.

20- CRÉATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDIT DE PAIEMENT (AP/CP) POUR L'OPÉRATION « ACQUISITION ET TRAVAUX DU SIÈGE DE MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ »

Rapporteur : Franck SERRE

Monsieur Franck SERRE, Vice-Président aux Finances, présente le rapport.

Une correction de centimes sur les montants est précisée :

	CP Prévisionnels 2025	CP Prévisionnels 2026	CP Prévisionnels 2027
Montant AP 5 160 000€	2 189 999,40 €	1 485 000,60 €	1 485 000€

Pas d'autre remarque formulée.

Le Conseil communautaire à la majorité (1 abstention : Franck TALLEB) décide :

- **D'approuver la création de l'AP/CP « Acquisition et travaux du siège de Mond'Arverne Communauté », son montant global et la ventilation pluriannuelle.**

21-OBJET : CRÉATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDIT DE PAIEMENT (AP/CP) POUR L'OPÉRATION « REQUALIFICATION DE LA PLAGE ET DES ABORDS DU LAC D'AYDAT ».

Rapporteur : Franck SERRE

Monsieur Franck SERRE, Vice-Président aux Finances, présente le rapport.

Monsieur Richard VEGA, Maire de Mirefleurs, demande pourquoi le montant fluctue sur les trois années : parce que les plus gros travaux seront réalisés en 2026.

Le Conseil communautaire à l'unanimité décide :

- **D'approuver la création de l'AP/CP « Acquisition et travaux du siège de Mond'Arverne Communauté », son montant global et la ventilation pluriannuelle.**

22-OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2025

Rapporteur : Le Président de séance

Le premier Vice-Président présente le rapport.

Aucune remarque n'est formulée.

Le Conseil communautaire à l'unanimité décide :

- **D'allouer aux associations susmentionnées une subvention au titre de l'année 2025, dont le montant total cumulé s'élève à 488 818 €.**
- **D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer les conventions spécifiques avec les associations comme précisé dans le tableau ci-dessus.**

23-RIFSEEP : MISE À JOUR

Rapporteur : Le Président de séance

Le premier Vice-Président présente le rapport.

Le Conseil communautaire à l'unanimité décide :

- **D'approuver la mise à jour du RIFSEEP de Mond'Arverne Communauté**
- **D'approuver la mise à jour des Lignes Directrices de Gestion ;**
- **D'inscrire les crédits nécessaires au chapitre 12, BP 2025.**

24- OBJET : CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE : CONVENTIONS DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL

Rapporteur : Antoine DESFORGES

Monsieur Antoine DESFORGES, en tant que Vice-Président à l'aménagement de l'espace et au tourisme, présente le rapport.

Aucune remarque n'est formulée.

Le Conseil communautaire à l'unanimité décide :

- **D'approuver les termes des conventions de mise à disposition de personnel, telle qu'annexées à la présente délibération,**
- **D'autoriser le Président, ou son représentant, à les signer.**

25- LECTURE PUBLIQUE : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'INFORMATISATION DU RÉSEAU

Rapporteur : Gilles PAULET

Monsieur Gilles PAULET, Vice-Président à la culture, présente le rapport.

Il ajoute que le réseau de lecture publique ne fait pas de différence de statut entre médiathèques communales et intercommunales.

On constate une augmentation du nombre d'abonnés en médiathèque de 8% ; ainsi qu'une augmentation du nombre de prêts.

Aucune remarque n'est formulée.

Le Conseil communautaire à l'unanimité décide :

- **D'autoriser le Président ou son représentant à solliciter par décision les subventions aux collectivités suscitées**

26 - PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE CENTRALE AGRIVOLTAÏQUE SUR LA COMMUNE DE MANGLIEU

Rapporteur : *Le Président de séance*

Le premier Vice-Président présente le rapport.

Il rappelle que l'avis de la commune est favorable à l'unanimité. Idem pour le PETR du Grand Clermont, et pour le bureau de Mond'Arverne Communauté.

L'avis du Parc Livradois Forez est réservé.

Le projet de centrale agrivoltaïque est implanté sur une parcelle de 45 ha, et occupera une surface clôturée de 14,6 ha.

Madame Michèle BROUSSE, Maire de Manglieu, ajoute que les panneaux pourraient servir d'abris contre la pluie et le soleil aux animaux présents sur le plateau.

Monsieur Richard VEGA, Maire de Mirefleurs fait remarquer qu'il y a beaucoup de coquille sur la forme du document. Il souhaite également savoir quand interviendra ce projet : Madame Michèle BROUSSE indique que le PC sera déposé et instruit en 2025 et les constructions réalisées en 2026/2027.

Monsieur Franck TALEB, Maire de Saint-Saturnin demande si le projet est porté sur du terrain privé. Monsieur Franck SERRE indique que oui, il s'agit de terrain privé, exploité par 3 fermiers (convention entre le propriétaire, les 3 fermiers et l'entreprise). L'implantation se fera en plusieurs temps.

Monsieur Pascal BRUHAT, Maire de La-Roche-Noire mentionne la charte départementale pour le développement du photovoltaïque dans le Puy-de-Dôme. Il s'étonne de ne pas la voir mentionnée dans le dossier.

Il évoque également un certain nombre d'études d'impact (étude d'impact environnementale, étude d'impact paysager et étude 4 saisons sur la faune et la flore) et demande si ces études ont été réalisées.

Madame Michèle BROUSSE, Maire de Manglieu, indique qu'a priori ces études ont bien été réalisées ou le seront d'ici le dépôt du permis de construire. Le Premier Vice-Président rappelle que Mond'Arverne Communauté n'est pas porteur de projet.

Catherine PHAM, Adjointe à la Mairie des Martres-de-Veyre, estime manquer d'éléments pour pouvoir se prononcer sur le projet.

Monsieur Yves CHAMBON, Maire d'Authezat s'interroge sur l'impact paysager du projet étant donné que le projet se situe au sommet d'une commune.

Madame Michèle BROUSSE précise qu'il y a un plateau au sommet de la colline et que la parcelle est très arborée, aussi l'installation serait peu visible.

Monsieur Alain THÉBAULT, conseiller municipal à la commune du Crest, précise que l'opérateur annonce sur son site une collaboration forte avec l'INRA, et des organismes pour le suivi scientifique.

Monsieur Franck SERRE, Vice-Président aux Finances et Marie de la commune d'Aydat, ajoute qu'aucune coupe d'arbres n'est prévue.

Madame Michèle BROUSSE indique un engagement de remise en état des terrains à la fin de l'exploitation, soit 40 ans.

Sont projetés en séance : les éléments d'implantation du projet tels que présentés dans le dossier proposé au Grand Clermont, l'implantation des panneaux sur le site.

Il est précisé que le zonage au PLUi est agricole.

Le Premier Vice-Président présente succinctement les éléments du dossier présentés à la commission urbanisme du Grand Clermont (situation générale, implantation des panneaux, cadre réglementaire, enjeux principaux, aspects d'urbanisme, passage pour la petites faunes ...).

Le Conseil communautaire à la majorité (10 abstentions : Pascal BRUHAT (pouvoir de Cédric MEYNIER), Yves CHAMBON, Régis CHOMETTE, Damien COULON (pouvoir de Martine BONCHUT), Alain HÉRITIER, Philippe TCHILINGHIRIAN, Bernadette TROQUET, Richard VEGA) décide :

- **D'émettre avis favorable à la réalisation du projet de centrale agrivoltaïque au sol, au lieu-dit Perrot sur la commune de Manglieu, porté par la société SASU QAIR France.**

27- CONTRAT TERRITORIAL POUR LA RÉUSSITE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE (CRTE) : AVENANT DE REVOYURE

Rapporteur : Le Président de séance

Le premier Vice-président présente le rapport.

Aucune remarque n'est formulée.

Le Conseil communautaire à l'unanimité décide :

- **D'approuver l'avenant de revoynure au Contrat de Réussite pour la Transition Ecologique pour la période 2025-2026**
- **D'autoriser le Président, ou son représentant, à le signer.**

28- OPAH/CONTRAT TERRITORIAL : MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'ATTRIBUTION DES AIDES

Rapporteur : Jean-Pierre ROUSSEL

Monsieur Jean-Pierre ROUSSEL, Vice-Président à l'habitat et aux logement social, présente le rapport.

Aucune remarque n'est formulée.

Le Conseil communautaire à l'unanimité décide :

- **D'approuver le règlement d'attribution des aides aux travaux de Mond'Arverne Communauté dans le cadre de l'OPAH multi-sites**

et du Pacte territorial 2025-2029.

- **D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer l'ensemble des éléments nécessaires à l'octroi des subventions aux propriétaires dans le cadre de ce règlement d'attribution des aides.**

29- DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE EN HÉBERGEMENT TEMPORAIRE

Rapporteur : Jean-Pierre ROUSSEL

Monsieur Jean-Pierre ROUSSEL, Vice-Président à l'habitat et aux logement social, présente le rapport.

Monsieur Richard VEGA, Maire de Mirefleurs, demande combien il y a de chambres dans le logement : 3 chambres.

Le Conseil communautaire à l'unanimité décide :

- **D'approuver la proposition de qualification de ce logement en hébergement temporaire pour des agents de la Communauté de communes, ou des artistes ;**
- **D'approuver l'établissement du loyer de cet hébergement à 230 € charges comprises pour les agents salariés et 105 € charges comprises pour les agents apprenants ;**
- **D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer les contrats de location et tous autres documents afférents à la mise à disposition de cet hébergement.**

30- « COMMUNES TOURISTIQUES » : RENOUVELLEMENT DE LA DÉNOMINATION

Rapporteur : Antoine DESFORGES

Monsieur Antoine DESFORGES, en tant que Vice-Président à l'aménagement de l'espace et au tourisme, présente le rapport.

Aucune remarque n'est formulée.

Le Conseil communautaire à l'unanimité décide :

- **D'autoriser le Président à solliciter le renouvellement de la dénomination « Commune touristique » pour les communes d'Aydat et de Saint-Saturnin.**

31- BELVÉDÈRE UNESCO PUY-ST-ROMAIN : AVENANT À LA CONVENTION AVEC L'ÉCOLE D'ARCHITECTURE

Rapporteur : Antoine DESFORGES

Monsieur Antoine DESFORGES, en tant que Vice-Président à l'aménagement de l'espace et au tourisme, présente le rapport.

Aucune remarque n'est formulée.

Le Conseil communautaire à l'unanimité décide :

- **D'approuver l'avenant n°1 à la convention de partenariat avec l'École d'Architecture de Clermont-Ferrand,**
- **D'autoriser le Président, ou son représentant à la signer,**
- **D'approuver le plan de financement prévisionnel du projet tel que présenté ci-dessus,**
- **D'autoriser le Président à effectuer toutes les démarches relatives aux demandes de subventions nécessaires pour le financement de ce projet,**
- **D'autoriser le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de ce projet.**

32- OBJET : BELVÈDÈRE UNESCO PUY-ST-ROMAIN : MISE À DISPOSITION DU FONCIER

Rapporteur : Antoine DESFORGES

Monsieur Antoine DESFORGES, en tant que Vice-Président à l'aménagement de l'espace et au tourisme, présente le rapport.

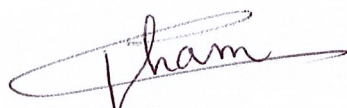
Aucune remarque n'est formulée.

Le Conseil communautaire à l'unanimité décide :

- **D'approuver la convention d'occupation précaire avec la commune de Saint-Maurice-es-Allier,**
- **D'autoriser le Président, ou son représentant à la signer,**

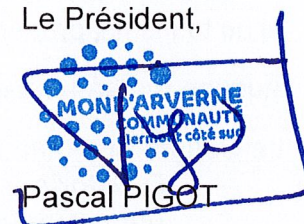
Le premier vice-Président lève la séance à 21h50.

La secrétaire de séance,



Catherine PHAM

Le Président,



Pascal PIGOT